

OFFICE NATIONAL DU FILM

États financiers

31 mars 2016

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Office national du film («l'Office»). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public. Ils ont été approuvés par les membres du Conseil d'administration de l'Office.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Office. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Office concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Office sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.


Le système CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

L'Office fera périodiquement l'objet d'audits des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilisera les résultats de ces audits pour adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Entretemps, l'Office a entrepris une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2016, conformément à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor, et on trouve en annexe un résumé des résultats et du plan d'action.

Le Bureau du vérificateur général, auditeur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de l'Office sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles interne de l'Office en matière de rapports financiers.


Claude Joli-Cœur
Commissaire du gouvernement
à la cinématographie


Luisa Frate, CPA, CA
Directrice générale, Finances,
opérations et technologie
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada
Le 8 juillet 2016

OFFICE NATIONAL DU FILM
État de la situation financière
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 662 \$	6 980 \$
Salaires à payer	1 915	1 859
Indemnités de vacances et provision pour révisions salariales	1 046	765
Revenus reportés	445	232
Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées (note 5)	166	-
Avantages sociaux futurs (note 6)	<u>2 651</u>	<u>2 880</u>
Total des passifs nets	<u>10 885</u>	<u>12 716</u>
 Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	4 463	5 694
Débiteurs (note 7)	1 730	2 117
Dépôts	<u>100</u>	<u>96</u>
Total des actifs financiers nets	<u>6 293</u>	<u>7 907</u>
 Dette nette ministérielle	<u>4 592</u>	<u>4 809</u>
 Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	469	461
Stocks	131	72
Immobilisations corporelles (note 8)	<u>7 431</u>	<u>7 939</u>
Total des actifs non financiers	<u>8 031</u>	<u>8 472</u>
 Situation financière nette ministérielle	<u>3 439 \$</u>	<u>3 663 \$</u>
 Obligations contractuelles (note 9)		
Passif éventuel (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Claude Joli-Coeur
Commissaire du gouvernement à la cinématographie et
Président de l'Office National du Film du Canada



Membre du conseil d'administration

Le 8 juillet 2016

OFFICE NATIONAL DU FILM
État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Charges			
(note 11 a)	Résultats prévus		
Programmation anglaise			
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles			
Programme de l'Office	19 459 \$	20 306 \$	19 924 \$
Production commanditée et prévente	-	22	15
	<u>19 459</u>	<u>20 328</u>	<u>19 939</u>
Programmation française			
Production de films et d'autres formes de présentations visuelles			
Programme de l'Office	14 160	12 749	12 942
Production commanditée et prévente	178	327	326
	<u>14 338</u>	<u>13 076</u>	<u>13 268</u>
Distribution	6 560	5 912	5 987
Marketing, accessibilité et rayonnement	12 922	11 128	13 383
Développement et applications numériques	4 549	4 783	2 959
Services internes	8 192	8 220	8 909
	<u>32 223</u>	<u>30 043</u>	<u>31 238</u>
Total des charges	<u>66 020</u>	<u>63 447</u>	<u>64 445</u>
Revenus			
(note 11 b)			
Institutionnel et éducatif	1 765	1 337	1 629
Télévision	1 010	519	509
Plans d'archives	545	489	612
Consommateur	550	446	400
Production commanditée et prévente	228	349	341
Salles	50	45	59
Divers	75	202	180
Total des revenus	<u>4 223</u>	<u>3 387</u>	<u>3 730</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>61 797 \$</u>	<u>60 060 \$</u>	<u>60 715 \$</u>
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	60 473	61 067	60 341
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	(1 231)	1 798
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 13)	-	-	(1 108)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	<u>1 324</u>	<u>224</u>	<u>(316)</u>
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice	<u>3 663</u>	<u>3 663</u>	<u>3 347</u>
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>2 339 \$</u>	<u>3 439 \$</u>	<u>3 663 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	Résultats prévus		
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	<u>1 324 \$</u>	<u>224 \$</u>	<u>(316) \$</u>
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	861 \$	2 375	3 827
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 185) \$	(2 722)	(2 302)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(161)	-
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(1 324)</u>	<u>(508)</u>	<u>1 525</u>
Variation due aux stocks	-	\$ 59	(27)
Variation due aux charges payées d'avance	-	\$ 8	119
Variation nette de la dette nette ministérielle	<u>-</u>	<u>(217)</u>	<u>1 301</u>
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	<u>4 809</u>	<u>4 809</u>	<u>3 508</u>
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u>4 809 \$</u>	<u>4 592 \$</u>	<u>4 809 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	60 060 \$	60 715 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 722)	(2 302)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(161)	-
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	-	1 108
Variations de l'état de la situation financière		
Variation des salaires à payer	(56)	(1 330)
Variation des indemnités de vacances et provision pour révisions salariales	(281)	(414)
Variation nette pour avantages sociaux futurs	229	(225)
Variation des créditeurs et charges à payer	2 455	(939)
Variation des débiteurs	(387)	(153)
Variation des dépôts	4	(181)
Variation des revenus reportés	(213)	143
Variation des charges payées d'avance	8	119
Variation des stocks	59	(27)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>58 995</u>	<u>56 514</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	2 034	3 827
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>2 034</u>	<u>3 827</u>
Activités de financement		
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	38	-
Encaisse utilisée pour les activités de financement	<u>38</u>	<u>-</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>61 067 \$</u>	<u>60 341 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE NATIONAL DU FILM
Notes complémentaires aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(en milliers de dollars)

1) Statut et objectifs

L'Office national du film a été fondé en 1939 en vertu de la *Loi sur le cinéma* et est l'organisme chargé d'administrer cette loi.

Relevant de la ministre du Patrimoine canadien, l'Office national du film («Office») est un organisme culturel mentionné à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il est dirigé par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil et dont le président est le commissaire du gouvernement à la cinématographie.

Le mandat législatif de l'Office est de susciter et de promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national et, notamment, de :

- produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- représenter le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale quant à des films cinématographiques pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses ministères;
- faire des recherches sur les activités cinématographiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes s'adonnant à la production de films;
- conseiller le gouverneur en conseil à l'égard d'activités cinématographiques; et
- remplir, en matière d'activités cinématographiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.

L'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2) Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-dessous, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Sauf indication contraire, les chiffres dans les états financiers sont présentés en milliers de dollars canadiens.

Les conventions les plus importantes sont les suivantes :

Autorisations parlementaires

Le financement des activités provient d'une autorisation permanente du Parlement (Fonds renouvelable) et d'autorisations parlementaires votées annuellement.

Le Fonds renouvelable permet à l'Office de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements relatifs au fonds de roulement, au financement temporaire des charges d'exploitation et à l'acquisition des immobilisations. Cette autorisation stipule que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur comptable nette des immobilisations ne doit pas excéder 15 millions de dollars.

L'Office est aussi financé en partie par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires votées annuellement. La présentation des autorisations consenties à l'Office ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus dans les sections «Charges» et «Revenus» de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectif intégré au *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*. Les montants des résultats prévus inclus dans la section «Financement du gouvernement et transferts» de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

Chaque année, l'Office présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. L'Office procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Le risque de liquidité est le risque qu'un ministère éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'Office se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité de l'Office stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'Office, ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Office fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Office est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Office sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'Office et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'Office a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

Production de films et autres formes de présentations visuelles

Tous les coûts de production sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés et sont présentés à l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle comme suit :

Programme de l'Office

Tous les coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles non commanditées.

Production commanditée et prévente

La portion des coûts engagés pour des productions et des coproductions de films ou autres formes de présentations visuelles correspondant aux montants commandités. L'excédent du coût sur les montants commandités est imputé au programme de l'Office.

Revenus

Les revenus de production de films et d'autres formes de présentations visuelles sont comptabilisés au montant équivalant aux coûts de production commanditée et de prévente dans l'exercice au cours duquel ces coûts sont engagés. Tout profit est reconnu dans l'exercice où la production est terminée.

Les revenus de redevances sont comptabilisés une fois que toutes les obligations de l'Office sont acquittées et que les charges qui y sont reliées sont comptabilisées, quelles que soient les dates d'utilisation de l'acquéreur.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs parties externes dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie, ayant un instrument financier, manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Office n'est pas exposé à un risque de crédit important. L'Office fournit des services à d'autres ministères et organismes publics et à des organisations externes dans le cadre normal de ses activités. Les créances sont payables sur demande. L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

Stocks

Les fournitures et approvisionnements sont évalués au coût.

Les copies de films et les autres formes de présentations visuelles destinées à la vente sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ et les améliorations locatives supérieures à 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Équipement technique	de 4 à 10 ans
Logiciel et équipement informatique	de 5 à 10 ans
Mobilier, équipement de bureau et autres	de 5 à 10 ans
Améliorations locatives	durée des baux

Les sommes relatives aux travaux en cours sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de l'Office.

L'Office détient une collection de près de 20 000 œuvres audiovisuelles produites depuis 1895. Cette collection inestimable d'une valeur indéterminée n'est pas destinée à la vente. Cependant, une valeur symbolique de 1 \$ lui a été attribuée dans les états financiers. Elle est inscrite à l'état de la situation financière et à la note 8 comme immobilisation corporelle pour s'assurer que le lecteur est conscient de son existence. L'Office n'inscrit pas à l'actif d'autres biens incorporels ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

L'Office passe des contrats de location-exploitation pour l'acquisition de droits exclusifs d'utilisation de certaines immobilisations corporelles pour la durée du bail. Il comptabilise les loyers qui en découlent aux résultats de l'exercice au cours duquel ils s'appliquent. L'Office passe aussi des contrats de location-acquisition par lesquels pratiquement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien lui sont transférés. Il les comptabilise comme une acquisition d'actif et une prise en charge d'obligations correspondant à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles au titre de la location, abstraction faite de la partie de ces paiements qui a trait aux frais accessoires. Les actifs comptabilisés dans le cadre de contrats de location-acquisition sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que les autres immobilisations corporelles détenues par l'Office, et les obligations sont amorties sur la durée des baux.

Autres actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers de l'Office sont tous comptabilisés au coût ou au coût amorti. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les passifs existants ou à financer des activités futures.

L'Office détient les actifs financiers suivants :

- Débiteurs liés à la vente de produits audiovisuels à des parties externes ou autres ministères et organismes (nets des provisions pour créances douteuses)
- Dépôts liés aux productions à l'étranger

Les passifs financiers sont constitués des créanciers et charges à payer et des salaires à payer.

Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Office au Régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Office découlant du Régime. La responsabilité de l'Office relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues par leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. En 2012, le programme pour l'ensemble du personnel a été éliminé et par conséquent, les indemnités de départ ont cessé de s'accumuler. Le coût des indemnités de départ a été comptabilisé au cours des exercices pendant lesquels les indemnités ont été gagnées par les employés. L'obligation au titre des indemnités de départ est calculée à la valeur actuelle selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de taux d'actualisation et du moment de départ à la retraite. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Absences rémunérées

Les employés ont droit à des congés de maladie et à des indemnités d'accident de travail prévus par leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Les jours de congé de maladie s'accumulent mais ne s'acquière pas, et permettent à l'employé d'être rémunéré pendant son absence pour raison de maladie en reconnaissance de services rendus antérieurement. À mesure que les employés rendent des services, la valeur des congés de maladie rémunérés correspondant à ces services est constatée à titre de passif et de charge. L'Office comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations telles que le taux d'actualisation, l'âge de la retraite, le taux d'utilisation des jours excédentaires aux congés octroyés annuellement, la probabilité de départ et le taux de révision salariale pour calculer la valeur actualisée de l'obligation au titre d'absences rémunérées. Ces hypothèses sont révisées annuellement.

Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la provision pour créances douteuses, le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3) Autorisations parlementaires

L'Office reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Office pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon leur financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<u>60 060</u>	<u>\$ 60 715</u>
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(161)	-
Variation des indemnités de vacances et provision pour révisions salariales	(281)	(414)
Variation des charges à payer non imputées aux autorisations	498	(570)
Variation nette pour avantages sociaux futurs	229	(225)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(2 722)</u>	<u>(2 302)</u>
	<u>(2 437)</u>	<u>(3 511)</u>
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 171	3 827
Paiement sur l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées arrérages (note 13)	38	-
	<u>-</u>	<u>1 108</u>
	<u>2 209</u>	<u>4 935</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>59 832</u></u>	<u><u>\$ 62 139</u></u>

b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Autorisations fournies :		
Budget principal des dépenses	59 652	59 912
Budget supplémentaire des dépenses	2 964	4 506
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(2 733)	(2 246)
Affectation bloquée	(51)	(33)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>59 832</u></u>	<u><u>\$ 62 139</u></u>

4) Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer sont évalués au coût et sont dus, en majorité, dans un délai de six mois suivant la date de clôture.

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'Office.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Crédoiteurs - autres ministères et organismes	1 210 \$	1 132 \$
Crédoiteurs - parties externes	3 324	4 848
Total des crédoiteurs	4 534	5 980
Charges à payer	128	1 000
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u>4 662 \$</u>	<u>6 980 \$</u>

Au 31 mars 2016, le montant des charges à payer représente le solde non déboursé de l'obligation au titre des prestations de cessation d'emploi enregistrée en 2015 pour un montant de 1 000 \$, relativement à la réorganisation des opérations annoncée en 2015.

5) Obligation au titre d'immobilisations corporelles louées

L'Office a une entente pour la location d'équipement technique en vertu d'un contrat de location-acquisition. L'actif a été capitalisé en utilisant un taux d'intérêt implicite de 3,85 %. L'obligation correspondante sera remboursée pendant la durée du bail de 3 ans. Les paiements effectués pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 totalisent 41 \$ (2015 – NIL). Des intérêts de 3 \$ (2015 – NIL) sont imputés aux résultats.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
2017	71 \$	-
2018	71	-
2019	29	-
Total des futurs paiements minimaux en vertu des contrats de location-acquisition	<u>171</u>	<u>-</u>
Moins : intérêts théoriques	<u>(5)</u>	<u>-</u>
Solde de l'obligation au titre d'immobilisations corporelles louées	<u>166 \$</u>	<u>- \$</u>

6) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

Les employés admissibles de l'Office participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que l'Office versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont adhéré au régime à partir du 1^{er} janvier 2013.

En 2016, les charges pour les membres du groupe 1 et du groupe 2 s'élèvent à 3 220 \$ (2015– 3 377 \$) correspondant à environ 1,3 fois (2015– 1,5 fois) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Office relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondeur du Régime.

Indemnités de départ et absences rémunérées

Indemnités de départ

L'Office verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

Dans le cadre des négociations des conventions collectives et des conditions d'emploi, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements avaient, jusqu'au 31 décembre 2013, la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Au 31 mars 2016, pour calculer l'obligation de la valeur restante, l'Office utilise un taux de croissance de la rémunération de 0,96 % (2015 – 0,96 %), un taux d'actualisation de 1,61 % (2015 – 1,65 %) et un horizon de départ à la retraite estimé à 60 ans.

Absences rémunérées

L'Office offre à ses employés des indemnités de congé de maladie en fonction de leur salaire et des droits accumulés au cours de leurs années de service. Ces droits peuvent être accumulés mais ne s'acquièrent pas. L'Office a également reconnu une obligation au titre d'indemnités d'accident de travail.

Pour calculer l'obligation au titre de congé de maladie, l'Office utilise un salaire journalier moyen de 289 \$ (2015 – 287 \$), un taux d'augmentation des salaires de 0,96 % (2015 – 0,96 %), un taux d'utilisation annuel moyen de 2,6 % (2015 – 2,8 %), un taux d'actualisation de 1,61 % (2015 – 1,65 %), un taux de départ de 5,16 % (2015 – 5,00 %) et un horizon de départ à la retraite estimé à 60 ou 65 ans selon la date de début d'emploi.

Pour calculer l'obligation au titre d'indemnités d'accidents du travail, l'Office utilise les dispositions du régime d'indemnités d'accident du travail applicable et un taux d'actualisation de 1,61%.

Au 31 mars 2016, les renseignements utiles à l'égard du régime d'indemnités de départ et des absences rémunérées sont les suivants :

	<u>Indemnités de départ</u>	<u>Absences rémunérées</u>	<u>Total</u>
Solde au 31 mars 2014	1 217 \$	1 438 \$	2 655 \$
Charge pour l'exercice	22	525	547
Indemnités versées au cours de l'exercice	(295)	(27)	(322)
Solde au 31 mars 2015	<u>944</u>	<u>1 936</u>	<u>2 880</u>
Charge pour l'exercice	84	(111)	(27)
Indemnités versées au cours de l'exercice	(175)	(27)	(202)
Solde au 31 mars 2016	<u>853 \$</u>	<u>1 798 \$</u>	<u>2 651 \$</u>

7) Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de l'Office :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Débiteurs - autres ministères et organismes	363 \$	494 \$
Débiteurs - parties externes	<u>1 698</u>	<u>1 971</u>
Sous-total	2 061	2 465
Provision pour créances douteuse sur les débiteurs des parties externes	(331)	(348)
Total des débiteurs	<u>1 730 \$</u>	<u>2 117 \$</u>

8) Immobilisations corporelles

	31 mars 2015	Additions	Allénations et radiations	Transferts	31 mars 2016
Équipement technique					
Coût	19 673 \$	614 \$	(1 654) \$	- \$	18 633 \$
Amortissement cumulé	(18 221)	(697)	1 726	-	(17 192)
	<u>1 452</u>	<u>(83)</u>	<u>72</u>	<u>-</u>	<u>1 441</u>
Logiciels et équipement informatique					
Coût	14 525	297	(2 326)	1 457	13 953
Amortissement cumulé	(10 831)	(1 533)	2 093	-	(10 271)
	<u>3 694</u>	<u>(1 236)</u>	<u>(233)</u>	<u>1 457</u>	<u>3 682</u>
Mobilier, équipement de bureau et autres					
Coût	589	-	(52)	-	537
Amortissement cumulé	(576)	(5)	52	-	(529)
	<u>13</u>	<u>(5)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>8</u>
Améliorations locatives					
Coût	6 932	222	(2 593)	70	4 631
Amortissement cumulé	(5 679)	(487)	2 593	-	(3 573)
	<u>1 253</u>	<u>(265)</u>	<u>-</u>	<u>70</u>	<u>1 058</u>
Collection ¹	0	-	-	-	0
Travaux en cours	1 527	1 242	-	(1 527)	1 242
Total					
Coût	43 246	2 375	(6 625)	-	38 996
Amortissement cumulé	(35 307)	(2 722)	6 464	-	(31 565)
Valeur nette comptable	<u>7 939 \$</u>	<u>(347) \$</u>	<u>(161) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>7 431 \$</u>

¹La collection de l'ONF a une valeur symbolique de 1\$

Les biens susmentionnés comprennent des équipements acquis en vertu de contrats de location-acquisition d'une valeur brute de 204 \$ (2015 – NIL) moins l'amortissement cumulé de 29 \$ (2015 – NIL). L'amortissement de l'exercice pour les biens en location-acquisition est de 29 \$ (2015 – NIL).

Les aliénations et radiations de l'exercice de 6 625 \$ (2015 – 8 268 \$) sont reliées à l'abandon d'équipements désuets.

9) Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Office peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels il sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2017	2018	2019	2020	2021-2031	Total
Locaux	4 533 \$	3 902 \$	529 \$	476 \$	1 743 \$	11 183 \$
Autres biens et services	893	130	35	18	6	1 082
Total	<u>5 426 \$</u>	<u>4 032 \$</u>	<u>564 \$</u>	<u>494 \$</u>	<u>1 749 \$</u>	<u>12 265 \$</u>

Les ententes pour la location de locaux totalisent 11 183 \$ et ont été signées avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

10) Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est assujéti à diverses réclamations ou poursuites judiciaires. La direction estime que le règlement final de ces réclamations ne devrait pas avoir d'effet important sur les états financiers.

11) Charges par principaux articles de dépenses et types de revenus

Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par principaux articles de dépenses et type de revenus.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
a) Charges		
Salaires et avantages sociaux	35 653 \$	37 027 \$
Services professionnels et spécialisés	10 122	9 897
Location	6 265	6 719
Transport et communication	3 120	2 765
Amortissement des immobilisations corporelles	2 722	2 302
Matériel et fournitures	1 724	1 588
Réparations et entretien	1 081	933
Participation en espèces dans les coproductions	1 020	1 225
Redevances	675	796
Information	491	436
Sous-traitance pour production de films et développement en laboratoire	389	517
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	161	-
Divers	24	240
	<u>63 447 \$</u>	<u>64 445 \$</u>
b) Revenus		
Redevances	1 874 \$	1 984 \$
Plans d'archives	489	612
Copies de films	473	613
Production commanditée et prévente	349	341
Divers	202	180
	<u>3 387 \$</u>	<u>3 730 \$</u>

12) Opérations entre apparentées

En vertu du principe de propriété commune, l'Office est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Office conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, l'Office a loué des locaux de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) pour un montant de 5 006 \$ (2015 – 5 639 \$).

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournit gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par SPAC, les services d'audit interne offerts par le Bureau du contrôleur général ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Débiteurs - autres ministères et organismes	363 \$	494 \$
Créditeurs - autres ministères et organismes	1 210 \$	1 132 \$
Charges - autres ministères et organismes	13 509 \$	14 148 \$
Revenus - autres ministères et organismes	377 \$	487 \$

13) Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Ministère. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Services publics et Approvisionnement Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement. L'impact pour 2015-2016 n'est pas significatif.

14) The Documentary Channel

Depuis 2002, l'Office a une participation permanente de 14 %, soit 14 unités de 1 \$ chacune, dans la chaîne de télévision spécialisée The Documentary Channel. L'entente de participation stipule que les obligations de l'Office à l'égard des dettes, des passifs et autres obligations se limitent au capital investi.

Les revenus tirés de placements de portefeuille ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou exigibles et sont présentés aux revenus divers à l'état des résultats au montant de 113 \$ (137 \$ en 2015).

15) Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de l'OFFICE NATIONAL DU FILM pour l'exercice 2015-2016 (non auditée)

1. Introduction

À l'appui d'un système efficace de contrôle interne, l'Office national du film (« Office ») évalue annuellement le rendement de ses contrôles financiers afin d'assurer que :

- les dispositions financières ou les marchés ne soient conclus que lorsque les fonds sont suffisants;
- les paiements pour les biens et services sont faits seulement lorsque les biens ou services sont reçus ou que les conditions du marché ou d'autres ententes sont satisfaites;
- les paiements ont été autorisés comme il se doit.

L'Office tirera parti des résultats de l'audit des contrôles de base entrepris par le Bureau du contrôleur général en janvier 2016. Le rapport final au Comité de vérification des petits ministères est attendu en octobre 2016. L'objectif de l'audit est d'assurer que les contrôles de base de la gestion financière sont conformes aux exigences essentielles des lois, politiques et directives du Conseil du Trésor correspondantes.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats de l'évaluation effectuée au cours de l'exercice 2015-2016.

2. Résultats de l'évaluation au cours de l'exercice 2015-2016

Dans une grande mesure, les contrôles relatifs au paiement pour les biens et services et les pouvoirs de payer fonctionnaient bien et constituent une base adéquate pour le système de contrôle interne de l'Office. Le contrôle additionnel suivant a été mis en œuvre au cours de l'exercice actuel :

- La mise en place d'un contrôle de pré-approbation des dépenses sur cartes d'achats de plus de 400\$ a été communiqué à tous les employés.

3. Plan d'évaluation

L'Office continuera de surveiller la performance de son système de contrôle interne en mettant l'accent sur les contrôles de base relatifs aux transactions financières.